



Compte rendu du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

20 novembre 2020

1. Forfait mobilité durable.

Présentation par Jérôme BASCOU du décret de mai 2020.

- Interrogé sur le manque de stationnements à vélos sécurisés, J. B. répond que des programmes spécifiques vont aider à financer ces places de stationnement.
- Interrogé sur l'aide au covoiturage, J. B. répond qu'il faut augmenter la communication à ce sujet, par exemple, en mettant en place une plate-forme dédiée.
- Ce dispositif exclu des aides pour les personnes se déplaçant à pied.
- FO demande si cette aide peut être cumulée avec le financement à 50 % des abonnements TER-STAS. J. B. répond que cela est exclu par le décret. FO remarque que ce cumul serait pourtant tout à fait justifié pour les collègues éloignés des gares et effectuant le trajet domicile-gare à vélo.

Remarque FO : ce n'est que la présentation d'un décret national, l'UJM ne fait qu'appliquer ce décret. L'UJM ne pourrait-elle envisager d'étendre l'aide aux usagers vélo + TER ? Par ailleurs, les demandes doivent être faites avant la fin de l'année mais il n'y a aucune pour l'instant aucune communication de la part de l'UJM.

2. Restructuration du campus Tréfilerie

- Hélène AULAGNIER présente le calendrier des travaux : nettoyage-curage des sols et plafonds total pour le bâtiment E, partiel pour le bâtiment F. Les travaux devraient être terminés le 7 juillet 2021 pour une mise en service en septembre 2021. Un plan est présenté aux membres du CHSCT.
- Interrogée sur le manque prévisible de places de parking, H.A. explique qu'un travail est en cours (demande de places louées) mais il faudra privilégier les modes de déplacement alternatifs (cf. point 1 de ce C.R.).
- Interrogée sur le manque de concertation du CHSCT, en amont, H.A. explique qu'une concertation avec les usagers a bien été faite mais que la situation sanitaire actuelle n'a pas permis un avancement du projet dans les conditions souhaitées.
- F.O. fait remarquer que certains collègues n'ont pas été prévenus à temps du début des travaux et n'ont pas vidé leur bureau et fait leurs cartons. H.A. regrette cette situation et demande à ces collègues de bien comprendre que les cartons ne peuvent pas être faits par le service logistique très sollicité durant la période actuelle.
- F.O. fait remarquer que la réattribution des bureaux pose problème. F.O. s'inquiète du très grand manque de salles quand les cours vont reprendre en présentiel. H.A explique que cette situation n'est que provisoire, peu confortable, mais malheureusement inévitable.

3. Dématérialisation des registres CHSCT

- Corinne POZZOLI présente deux pistes actuellement envisagées avec la direction du numérique. La première consiste à intégrer ces registres à NUXEO. L'avantage de cette

solution est une rapide mise en production, mais les registres seraient alors difficiles à trouver et à exploiter. Une autre piste préférable serait le développement d'un logiciel spécifique, qui fonctionnerait avec des tickets et permettrait un accès direct par tous les agents. Cependant, cette solution n'existe pas encore et son développement demande du temps. Or, ce temps manque au service informatique, avec les complications liées à la crise sanitaire.

4. Point COVID

- Il est rappelé que certains TP et examens sont organisés en présentiel.
- Il est rappelé que la liste des pathologies qui correspondent aux personnes fragiles a été modifiée. Jean-Michel BASSET rappelle que rien n'est prévu dans ce texte pour les personnes proches de personnes vulnérables (conjoint, parents, ...)
- La MPU recense les agents concernés et fait un retour direct aux responsables des composantes. Brigitte POIZAT insiste sur la nécessité de se déclarer auprès de la MPU, en cas de positivité COVID-19, même durant cette période de confinement.
- F.O. remarque que la menace du retrait d'un jour de carence n'incite pas les agents à se déclarer lorsqu'ils sont cas contact. FO. Demande une clarification.

Remarque FO : la clarification a eu lieu... la menace est renforcée (cf. lettre COVID n°14, item JOUR DE CARENCE). Il faut demander que le certificat d'isolement n'entraîne pas de jour de carence, de décompte de jours de congé maladie et pour les enseignants et enseignants-chercheurs une diminution du service dû (au 12H/sem. ou 6h/sem.).

5. Convention cadre télétravail.

- Une présentation est faite par Fatmata SILLAH.
- Suite au premier confinement, il y a eu une enquête auprès des personnels BIATS. C'est un retour d'expérience très utile.
- Des solutions sont à l'étude pour les agents ayant un débit faible (clé 4G, ...). Pour l'instant, il est acté que, très bientôt, tous les agents BIATSS seront équipés en ordinateur portable. L'impact budgétaire est fait mais les achats sont retardés par la crise sanitaire actuelle.
- Questionné sur la possibilité de mettre en place un télétravail « flottant », par exemple en cas de mauvais temps et d'impossibilité de se rendre sur son lieu de travail, Jean-Michel BASSET donne son accord de principe. Il précise qu'il n'est pas possible d'utiliser un VPN sur les ordinateurs personnels des agents, ce qui montre la nécessité d'équiper tout le monde de portables.
- F.O. regrette que le retour d'expérience, suite au premier confinement, ne concerne que les collègues BIATSS et pas les enseignants et enseignants chercheurs. Ceux-ci ont pourtant très majoritairement continué à travailler de chez eux pour assurer la « continuité pédagogique ». Comment accepter que plus de la moitié des personnels de l'UJM soient exclus de l'enquête ? J.M.B. accepte qu'un nouveau bilan soit fait après le second confinement, en incluant les enseignants.

Remarque FO : pour les portables, est-ce l'obligation pour tous de se déplacer chaque matin et chaque soir avec cet ordinateur ? N'est-ce pas la porte ouverte à la connexion continue de tous les agents, contradictoire avec le droit à la déconnexion ?

6. Médiation SHS.

- Il a été mis en place un processus de remédiation qui a abouti à de meilleures méthodes de travail, avec la co-construction d'un cadre organisationnel. Pour cela, 11 journées d'accompagnement ont été nécessaires à la mise en place de ce travail collaboratif.

POINTS POUR AVIS

Plan égalité.

- Il est présenté quatre axes par la présidence. Un point important est le recensement de situations de harcèlement à l'UJM. Il est souhaité de mettre en place un système de ticket, comme celui envisagé pour la dématérialisation des registres CHSCT.
- F.O. demande une réécriture en évitant les passages trop « orientés », avec par exemple, le travail à temps partiel qui ne semble concerner que les agents féminins.
- F.O. demande à ce qu'il soit demandé un appel à témoignage pour faire un état des lieux des disfonctionnements passés (harcèlement, discrimination...).
- VOTE : 4 POUR (dont 1 F.O.) et 2 ABS.

Dispositifs astreintes

- Suite à la présentation de J.M.B., le CHSCT remarque que d'autres astreintes sont faites par des agents de l'UJM (alimentation des animaux, ...), avec des pratiques différentes d'un site à l'autre. Le CHSCT demande un état des lieux exhaustif de toutes ces astreintes à l'UJM. J.M.B. répond que les autres astreintes « débordent du périmètre patrimoine » et entrent dans les fonctions des agents concernés.
- F.O. regrette qu'une précédente enquête faite auprès des gardiens n'ait pas été utilisée. J.M.B. répond qu'initialement, il n'était pas « remonté » jusqu'en 2013 mais que les RH ont maintenant connaissance de cette enquête qui relevait cependant, selon lui, d'un périmètre plus réduit.
- VOTE : 2 CONTRE, 2 POUR, 1 ABS. (F.O.)
- Un avis est proposé au vote. « Le CHSCT souhaite que les pratiques de compensation et de rémunération des astreintes soient homogénéisées [...] »
VOTE : 0 CONTRE, 6 POUR (dont F.O.), 0 ABS.

Questions diverses

- Toujours des problèmes de ménage sur le site de IUTSE avec des équipes en effectif réduit. Toujours des problèmes d'hygiène avec des essuie-mains en tissus dans les toilettes.
- F.O. alerte sur la difficulté de respecter simultanément le protocole COVID et le plan Vigipirate lorsque, par exemple, pour aérer des salles d'examen, sont ouvertes des fenêtres donnant un accès sur la rue. H. A. répond qu'il ne faut donc plus utiliser les salles au rez-de-chaussée donnant sur la rue.
- F.O. remarque que le confinement oblige les agents à travailler chez eux et augmente le temps de présence à l'intérieur de leur logement. Il est de la responsabilité de l'UJM de s'assurer des bonnes conditions de travail des agents. En particulier, nombreux sont ceux vivant dans des zones avec beaucoup de radon. Il conviendrait que l'UJM rappelle aux agents la nécessité de bien aérer leurs locaux. J.M.B. répond que de telles recommandations ont déjà été faites pour lutter contre la propagation du COVID19.

[Remarque FO : cette réponse ne prend pas en compte le réel risque d'augmentation de l'exposition au radon pendant ce confinement hivernal. C'est un problème majeur de santé publique qui mériterait, de la part de l'UJM, une vraie communication auprès des agents.]